

lunel

NUMÉRO SPÉCIAL

INFOS

www.lunel.com
f bienalunel

Hors-série n°1
mai 2016

DOSSIER P8

La police municipale de Lunel en première ligne



lunel
www.lunel.com

PRÉVENTION La police municipale au cœur de la sécurité routière P4 | **CENTRE-VILLE ASVP** : au-delà de la verbalisation P5
TECHNOLOGIE La vidéoprotection en plein essor P12 | **SÉCURITÉ** Des agents formés régulièrement P14

RETOUR EN IMAGES

ACTUALITÉS

Prévention / La police municipale au cœur de la sécurité routière **P4**

Centre-ville / ASVP : au-delà de la verbalisation **P5**

Recrutement / Deux nouveaux gardiens au parc Jean Hugo **P6**

Tous responsables / Bon bilan pour l'opération Tranquillité vacances **P6**

Vie pratique / Des administratifs au service des administrés **P7**

DOSSIER

La police municipale de Lunel en première ligne **P8-11**

EN ACTIONS

Technologie / La vidéoprotection en plein essor **P2**

Fierté / La police municipale de Lunel prise en exemple **P3**

Sécurité / Des agents de police municipale formés régulièrement **P4**

Guide / Comment devenir agent de police municipale **P5**

ÉDITO



Votre sécurité au quotidien

En République, il est de la responsabilité de l'État d'assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens sur le territoire national. Pour autant, sans l'engagement des collectivités locales, l'État ne serait pas en mesure de remplir seul cette mission.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité valoriser l'action et les résultats de notre police municipale qui assure une large part de notre tranquillité et de notre sécurité. Son action est bien entendu complémentaire de celle de la gendarmerie, mais elle n'est peut-être pas suffisamment identifiée à sa juste valeur. C'est l'objet de ce numéro spécial.

Notre commune consacre des moyens importants pour votre sécurité au quotidien. Le coût lié à la police municipale représente plus de 2,1 millions d'euros par an. C'est un effort budgétaire très élevé pour la ville. Mais c'est pour moi et mon équipe municipale un choix parfaitement assumé que nous considérons comme essentiel.

La Ville de Lunel fait davantage dans ce domaine que la plupart des communes du département de

l'Hérault. Nous avons en effet un des effectifs de police municipale les plus importants de France par rapport à la taille de notre commune avec 35 policiers municipaux en première ligne, 24h / 24, et 7j / 7, ce qui est exceptionnel.

Un effort budgétaire très élevé parfaitement assumé, car essentiel.

Assurer la sécurité et la tranquillité publique passe aussi par la

mise en œuvre de moyens. La vidéoprotection, dont l'utilité est évidente, est un de ces moyens. À titre d'exemple, elle a servi récemment à identifier un individu qui a mis volontairement le feu à un immeuble du centre-ville.

Le professionnalisme de notre police municipale a permis d'obtenir des résultats significatifs ces dernières années dans la lutte contre la délinquance.

Cette police est votre police, notre police, et elle mérite d'être mieux connue. Bonne lecture. ■

Claude Arnaud
Maire de Lunel
Président de la CCPL



▲ Une brigade VTT en patrouille dans la ville.

AU QUOTIDIEN

Une police présente

La police municipale de Lunel est l'une des rares polices à être opérationnelle 24 h / 24 et 7 j / 7. Une présence constante qui permet aux agents d'assurer la sécurité des Lunellois, de faire respecter les arrêtés municipaux et de veiller au bon ordre public. ■



▲ Les agents assurent la sécurité des événements.



▲ Des contrôles de poids-lourds sont régulièrement organisés à Lunel.

La police municipale au cœur de la sécurité routière

Au quotidien, les agents de la police municipale veillent au respect du code de la route et transmettent les bons réflexes aux plus jeunes. Résultat : un nombre d'accidents de la circulation en baisse sur Lunel.

Notre objectif, c'est la prévention, pas la répression » explique Charles Ferreira, chef de poste adjoint à la police municipale de Lunel. Et, dans la cité pescalune, la prévention commence dès le plus jeune âge lors de la Semaine de la sécurité routière qui a eu lieu, cette année, du 4 au 8 avril. Pendant cinq jours, plusieurs classes volontaires, de la maternelle au lycée, participent à des sessions de prévention routière adaptées à l'âge de chacun. Les plus petits travaillent sur les bons réflexes à adopter. « Les piétons d'aujourd'hui, seront les cyclistes ou les cyclomotoristes de demain et les automobilistes d'après-demain. Il est donc important de sensibiliser les élèves au plus tôt sur les dangers de la route. D'autant qu'ils rectifient parfois les mauvais comportements de leurs parents au volant, ajoute Charles Ferreira. Il n'est pas rare que les enfants les rappellent à l'ordre lorsqu'ils téléphonent au volant ou qu'ils traversent en dehors des passages protégés. » Quant aux collégiens et lycéens, ils participent à des ateliers leur permettant d'apprendre à entretenir correctement leur vélo, ainsi qu'à l'équipement conseillé voire obligatoire qu'il faut porter en deux-roues. Ils assistent également à des forums sur l'addictologie et à des séances de contrôle de vitesse par radar. L'occasion pour les agents de rappeler que l'alcool, la drogue et la vitesse sont des facteurs aggravants.



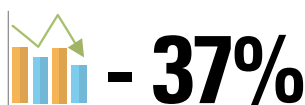
Charles Ferreira

Chef de poste adjoint

« Nous faisons avant tout de la police préventive. Notre objectif n'est pas de dresser des procès verbaux et d'appliquer des amendes, mais de réduire à minima les dangers de la route et les accidents de la circulation. Cela passe par des contrôles, mais aussi par une présence renforcée aux endroits les plus risqués. »

Des accidents de la route en baisse

D'ailleurs, dans leurs missions quotidiennes, les policiers municipaux luttent contre la vitesse en ville. Les agents se placent à des endroits accidentogènes afin de sécuriser la route et ses usagers. « Même si nous



d'accidents de la route en moins sur 5 ans

établissons des procès verbaux pour non-respect de la signalisation ou pour excès de vitesse, nous avons avant tout une action de dissuasion, précise l'agent. En nous voyant sur le bord de la route de façon récurrente, les automobilistes ont changé leur façon de conduire et

respectent davantage la réglementation. Ce sont autant d'accidents évités ! » Et les résultats sont là puisqu'en cinq ans, les accidents de la route ont diminué de 37 % sur la commune*. Bien qu'il reste encore du travail – près de 400 infractions au code de la route ont été constatées par la police municipale en 2015* – certains chiffres sont particulièrement encourageants : le non-respect des feux tricolores, le non-port de la ceinture de sécurité et l'utilisation du mobile au volant sont en baisse par rapport à 2014. ■

* Chiffres de la police municipale de Lunel

CENTRE-VILLE

ASVP : au-delà de la verbalisation

La police municipale gère six ASVP. Outre la réglementation concernant le stationnement, ces agents de surveillance de la voie publique assurent des missions pour tous.

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) se concentrent sur le centre-ville de Lunel. Leur mission principale (et la plus connue aussi) est de verbaliser les stationnements non réglementaires. « Des zones payantes ont été mises en place pour éviter les voitures-ventouses, dynamiser le centre-ville et encourager un turn-over favorable pour les commerçants », explique Charles Ferreira, chef de poste adjoint. Les ASVP s'efforcent donc, en premier lieu, de faire respecter la réglementation en vigueur à l'aide de leur PVE (procès verbal électronique). Cet appareil leur permet de verbaliser les véhicules de façon électronique et de dégager 40 % de leur temps. Ce temps qui était autrefois dédié à la saisie administrative est aujourd'hui consacré à d'autres missions.

Des missions variées d'assistance

En effet, les ASVP sont aussi chargés de faciliter le passage des voies de circulation. Installés à certains points d'école, où les infrastructures routières sont considérées comme dangereuses, ils sécurisent la traversée des piétons et surtout des écoliers. Ils sont également présents pour la population qui a besoin d'assistance. « On renseigne les administrés, on aide les habitants sur des problématiques qu'ils rencontrent sur la voie publique... », explique Pierre-Jean, ASVP à Lunel. Cet ancien chef de chantier qui ambitionnait de rejoindre la police lorsqu'il était adolescent, a souhaité retourner à ses premières amours : « Le poste d'ASVP est une bonne porte d'entrée pour devenir policier municipal. On se rend compte que la police municipale a un rôle prépondérant



sur le terrain. Les agents collaborent également avec la gendarmerie par exemple ».

Une complémentarité essentielle

D'ailleurs, les ASVP sont de bons relais pour les policiers municipaux. Équipés de radio, ils sont en liaison constante avec le poste via un canal indépendant et peuvent prévenir d'un dysfonctionnement ou d'une situation imprévue. « Ces agents sont donc régulièrement sollicités pour compléter les actions des policiers municipaux lors d'événements comme la Pescalune, ou au poste de vidéoprotection. Ils sont très complémentaires des policiers municipaux et indispensables dans une politique sécuritaire de proximité comme celle instaurée à Lunel », conclut Charles Ferreira. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Les dispositions des vingt bornes arrêts-minutes installées dans le centre-ville de Lunel ont été modifiées par arrêté municipal.** Elles sont désormais limitées à 15 minutes, contre 10 auparavant. Cette limitation a été supprimée la nuit. Les riverains peuvent donc s'y stationner de 20 h à 8 h sans risque de se faire verbaliser.
- **La Ville de Lunel a mis en place un abonnement pour le stationnement en centre-ville.** Les particuliers et professionnels peuvent se renseigner auprès de la société Indigo (04 67 81 45 38) pour en connaître les tarifs et les modalités.

NUMÉROS UTILES

- Mairie**
04 67 87 83 00
mairie@ville-lunel.fr
www.lunel.com
facebook.com/bienalunel
- Police Municipale**
04 67 87 84 00
- Pompiers**
18 / 112
- SAMU**
15 / 115
- Urgences**
04 67 83 33 33
- Hôpital de Lunel**
04 67 87 71 00
- Gendarmerie Nationale**
04 67 83 06 23
- Action Sociale - CCAS**
04 67 87 84 97
- Maison de la Justice et du Droit**
04 67 83 61 54
- Mission Centre-Ville**
04 67 87 83 92
- Communauté de Communes**
- Accueil
04 67 83 87 00
 - Collecte déchets électriques & fer
0 8000 34400
- Office de Tourisme**
04 67 71 01 37
- Médiathèque**
04 67 99 06 51
- ERDF**
0810 333 034
- GRDF**
0800 473 333
- Ruas-Véolia**
0811 900 500
- Perception/Trésorerie**
04 67 83 21 22
- Hôtel des Impôts**
04 67 87 86 01
- Pôle Emploi**
- 39 49 (demandeur)
 - 39 95 (entreprise)
- CPAM**
36 46
- CAF**
0 820 25 34 20
Prise de rdv au
04 67 83 49 83
- Relais Assistanes Maternelles**
04 67 71 68 15

Deux nouveaux gardiens au parc Jean Hugo !

La Ville de Lunel a récemment recruté deux nouveaux gardiens du parc municipal Jean Hugo. Un poste reconduit et un poste créé afin d'assurer la tranquillité du lieu.

En 2015, deux nouvelles recrues ont rejoint les effectifs de la police municipale de Lunel sous le titre de « Gardien du parc ». Ces deux agents municipaux sont chargés de rassurer les visiteurs par leur présence et de faire respecter le règlement général du parc municipal Jean Hugo et les interdictions d'utiliser des engins motorisés ou de fumer à proximité des aires de jeu pour enfants. L'un de ces recrutements a fait l'objet d'une création de poste. L'effectif étant renforcé, les agents peuvent désormais assurer sans difficulté la sécurité du parc sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture et l'ensemble des manifestations qui y sont organisées.

Connectés au poste

Dotés d'une liaison radio sécurisée et indépendante, les gardiens du parc peuvent alerter les policiers municipaux en cas de nécessité.



Ils ont également pour mission d'indiquer aux services municipaux des dysfonctionnements qui surviennent notamment au niveau des jeux pour enfants. Une présence permanente qui permet donc à chacun de profiter de cet espace public en toute tranquillité et en toute sécurité. ■

▲ La mission des gardiens du parc : faire en sorte que chacun puisse profiter de cet espace vert en toute quiétude.

⊕ TOUS RESPONSABLES

Bon bilan pour l'opération Tranquillité Vacances

Depuis plusieurs années, la Ville de Lunel a mis en place l'opération Tranquillité Vacances. Le dispositif, mené par la police municipale a encore remporté, en 2015, un beau succès auprès des Lunellois. Sur les 84 habitations surveillées pendant la saison estivale, aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'un cambriolage ou même d'une tentative de cambriolage. Un bilan positif qui montre, une fois de plus, que ce dispositif est particulièrement efficace pour lutter contre ce type de délit.

Êtes-vous éligible au dispositif ?

En juillet et août, les Lunellois ont la possibilité de faire connaître leurs dates de départ en vacances auprès de la police municipale. Si vous êtes absents pendant, au minimum, sept jours consécutifs et que vous habitez une maison individuelle, vous êtes alors éligibles à l'opération Tranquillité Vacances. Pendant votre séjour, des agents du service de police veilleront sur votre propriété ou votre

location. Ils passeront à votre domicile plusieurs fois par jour afin de vérifier que tout est en ordre. Ces visites sont effectuées à des heures irrégulières pour optimiser l'effet dissuasif. L'opération Tranquillité Vacances est reconduite du 1^{er} juillet au 31 août 2016. ■



VIE PRATIQUE

Des administratifs au service des administrés

Tous les jours, la police municipale de Lunel fait en sorte d'améliorer le service offert aux administrés, notamment en ce qui concerne le service administratif.

L'année passée, la Ville de Lunel effectuait des travaux de restructuration au sein du poste de police municipale afin d'assurer la confidentialité des demandes, ainsi que la sécurité des visiteurs et du personnel. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie. La municipalité a souhaité faciliter les démarches de ses administrés et des habitants des communes alentours. Le service administratif a ainsi élargi ses horaires d'une heure et reste désormais ouvert de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Cela permet ainsi « aux personnes qui travaillent de pouvoir déposer leurs dossiers à l'heure du déjeuner », précise Éric Santi, chef de poste adjoint.

Des dossiers en ligne

Rappelons en effet que la police municipale est actuellement chargée de l'établissement de plusieurs documents administratifs tels que les passeports biométriques, les cartes nationales d'identité (CNI), les permis de conduire, les



certificats d'immatriculation et les attestations d'accueil. Les dossiers pour les demandes de ces documents et la liste des pièces complémentaires peuvent être retirés directement auprès du poste de police, mais sont également disponibles en téléchargement sur le site internet de la Ville, rubrique « Services & démarches en ligne ». ■

INFOS

Tél. : 04 67 87 84 00 (poste de police)

EN CHIFFRES

(2 994)

Passeports établis en 2015

La police municipale de Lunel est la seule à être équipée de station biométrique au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL). Sur ces quelque 3 000 passeports instruits, 30 % sont des demandes effectuées par des résidents de la CCPL (hors Lunel). De même, près de 27 % sont des demandes qui proviennent d'habitants extérieurs à la CCPL.

EN BREF**Autres demandes**

Le service administratif de la police municipale de Lunel enregistre également les demandes d'autorisations du domaine public pour les emménagements et déménagements. Elle recueille aussi les déclarations de chiens de première et de deuxième catégories. ■
INFOS+ 04 67 87 84 00

Passeport : acheter son timbre en ligne

Il est désormais possible d'acheter en ligne son timbre fiscal pour l'établissement d'un passeport. Il suffit alors de donner le numéro de votre timbre électronique lors du dépôt de votre demande. Vous le recevrez après paiement par mail ou SMS, à votre convenance. Rendez-vous sur timbres.impots.gouv.fr ■

CNI : validité prolongée

Au 1^{er} janvier 2014, la validité de la carte nationalité d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Si la vôtre a été effectuée après le 2 janvier 2004, vous êtes concernés par cette mesure. En revanche, pour les personnes mineures, la durée de validité reste fixée à 10 ans. Si vous voyagez à l'étranger, il est néanmoins conseillé de se munir d'un passeport en cours de validité. ■

**ZOOM SUR LE PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION**

Décidé par le ministère de l'Intérieur, le "Plan préfecture nouvelle génération" devrait apporter une meilleure qualité de service aux administrés. Concrètement, les données nécessaires à l'établissement des cartes nationales d'identité (CNI) seront saisies sur un logiciel particulier dont la police municipale de Lunel dispose, *a contrario* des autres communes du territoire. Son service administratif est donc susceptible de recevoir les détenteurs de CNI au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lunel. En revanche, les demandes concernant les permis de conduire et certificats d'immatriculation devront être formulées respectivement auprès d'auto-écoles et professionnels de l'automobile agréés. Une téléprocédure gratuite devrait aussi être mise en place. Cette réforme est prévue pour 2017.



La police municipale de Lunel en première ligne

La police municipale de Lunel est l'une des rares du département à être opérationnelle 7 j / 7 et 24 h / 24. Cela lui confère une efficacité accrue et lui permet d'interagir plus facilement avec les différents partenaires locaux. Portrait de votre police.



À Lunel, 35 policiers municipaux agissent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Un effectif qui sera prochainement revu à la hausse avec le recrutement d'un agent supplémentaire. Leur mission principale ? Veiller à maintenir la tranquillité et la sécurité publiques. Ainsi, des brigades patrouillent quotidiennement à pied, à vélo ou en voiture dans la cité pescalune. Une présence quasi-omniprésente qui permet de sécuriser les différents quartiers de la ville et de dissuader les éventuels troubles à l'ordre public. Entre 2014 et 2015, la police municipale a d'ailleurs constaté une diminution des interventions. « C'est preuve que les dispositifs mis en place ont permis de pallier les problématiques rencontrées les années précédentes », explique Thibaut Azaubert, responsable de la police municipale.

Une présence préventive & dissuasive

Pour autant, les agents ne sont pas moins vigilants et continuent d'agir de façon préventive, dissuasive et répressive. En 2015, plus de 5 500

interventions ont été effectuées, auxquelles s'ajoutent plus de 11 700 surveillances particulières mises en place à la demande d'administrés.

« Nous patrouillons alors de façon répétée dans un secteur où ont été signalés des rassemblements d'individus, une atteinte à la salubrité publique ou encore des stationnements gênants »,

précise Thibaut Azaubert. Récemment, les agents de police municipale ont ainsi accru leur vigilance dans un quartier de la ville, où ont été interpellés plusieurs auteurs de trouble. La police municipale de Lunel se montre également très réactive grâce à une brigade d'intervention qui permet d'apporter une solution immédiate à tous les signalements revêtant un caractère d'urgence. Les agents s'appuient également sur un système de vidéoprotection performant et pris en exemple par d'autres polices municipales (cf. pages 12 & 13).

La proximité, un avantage de taille

Autre avantage de la police municipale de Lunel ? La proximité. « En occupant le terrain lors de patrouilles, nous nous rendons accessibles. Nous passons régulièrement dans les commerces, nous sommes présents à la sortie des écoles ou sur les manifestations organisées à Lunel, nous sommes aussi joignables 24 heures sur 24... Autant de raisons qui permettent aux Lunellois de nous accorder leur confiance », explique-t-il. ►



THIBAUT AZAUBERT

Chef de poste de la police municipale de Lunel

« Nos points forts sont la connaissance du territoire, de ses différents acteurs et de ses problématiques.

Notre organisation et les moyens dont nous disposons permettent une posture opérationnelle réactive et efficace. Ainsi, nous pouvons répondre efficacement aux attentes des Lunellois. »

EN CHIFFRES

(35)

agents de police

La police municipale de Lunel dispose d'importants moyens humains puisqu'elle compte 35 agents pour 26 000 habitants, soit un agent pour 743 habitants. D'après une enquête menée par Maires de France (2015) sur 48 villes, la moyenne se situe à un agent pour 2 174 habitants.

« Nous nous rendons accessibles pour les Lunellois. »

▲ La police municipale de Lunel veille à faire respecter les règles afin que tous puissent vivre en bonne entente.

► Les policiers Lunellois sont donc régulièrement appelés pour prêter assistance et secours à la population. Ils sont d'ailleurs amenés à travailler avec d'autres organes assurant la sécurité des habitants.

Une action partenariale

Les policiers assistent ainsi les services de secours : mise en place d'un périmètre de sécurité pour une fuite de gaz, pour un incendie, mise en place de protection et de déviation en cas d'accidents de la route... Par ailleurs, une convention de coordination a également été signée avec la gendarmerie nationale. Elle définit les rôles et missions de chacun et leur permet de travailler en étroite collaboration. Il n'est d'ailleurs pas rare que les agents de police municipale effectuent des interpellations avant de transférer les individus aux services de gendarmerie : « en 2014, nous avons effectué 86 interventions sur des flagrants délits avec 93 personnes interpellées et transférées aux services de gendarmerie » rappelle Thibaut Azaubert. La police municipale travaille aussi de façon régulière avec les autres partenaires locaux. Elle fait d'ailleurs partie du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Mis

en place en 2013 par la Ville de Lunel, ce conseil avec constitué de partenaires institutionnels* participe à la mise en place d'actions préventives et cohérentes sur l'ensemble du territoire.

Une action supplémentaire qui montre la participation transversale de la police municipale lunelloise et son investissement pour répondre aux problématiques rencontrées dans la cité pescalune. ■

** Police municipale, Éducation nationale, Préfecture, Conseil départemental, Mission locale d'insertion, Pôle emploi, CCAS...*



Sécurisation de ► la voie publique avec la brigade VTT.

3 questions à

FRANCINE BLANC, ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA SÉCURITÉ



Quelle est la politique sécuritaire instaurée à Lunel ?

Nous avons voulu une police de proximité avec des agents qui patrouillent à pied ou à vélo selon les saisons. Ils sont à l'écoute des commerçants et du public et s'en rapprochent afin de les rassurer par leur présence dissuasive et prévenir les actes malveillants. Nos policiers municipaux sont toujours en contact radio avec le poste afin d'intervenir au plus vite et de proposer une solution

adaptée et rapide.

La question de l'armement des policiers municipaux était d'actualité dernièrement. Qu'en est-il à Lunel ?

Les policiers municipaux de Lunel ont toujours été armés et cela va continuer. Les équipements font partie intégrante de leurs missions. Des formations réglementaires sont dispensées régulièrement.

Pouvez-vous nous donner un

exemple d'intervention où police municipale et gendarmerie collaborent ?

La collaboration de la police municipale avec la gendarmerie est un fait quotidien, en fonction des événements et des compétences de chacun. Par exemple, lors d'un cambriolage, les policiers municipaux sont intervenus et ont appréhendé les auteurs. Ils les ont ensuite remis à une patrouille de gendarmerie nationale.

LA POLICE MUNICIPALE DE LUNEL



Les Agents

35 policiers municipaux

6 ASVP

1 garde-champêtre

2 gardiens du parc

5 agents administratifs

1 opérateur vidéo

+ 1
policier
en 2016

UN MÉTIER QUI SE FÉMINISE



Les femmes représentent près d'un quart des effectifs du poste de police municipale. Pour le chef de poste, les femmes possèdent des qualités complémentaires de celles des hommes. Les victimes de violences conjugales ou les mineurs se livrent plus facilement à elles.

5573

INTERVENTIONS en 2015



Dangers

Sécurité des
personnes
et des biens



Accidents



Assistance



Différends



Stupéfiants



Cambriolages

Lutte contre la
délinquance



Vols



Agressions

Prévention et sécurité routière



Contrôles radar



Stationnements



Contrôles
poids lourds et
convois

Tranquillité
et salubrité
publiques



Nuisances
sonores



Tags et
graffitis



Dépôt
d'ordures



Animaux errants
et chiens
dangereux

Quelques chiffres clés

2,1 millions
d'euros

consacrés chaque année dans
la police municipale

-62%

de cambriolages
entre 2014 et 2015

-16%

d'accidents de la route
entre 2014 et 2015



TECHNOLOGIE

La vidéoprotection en plein essor

Depuis plus de dix ans, la Ville de Lunel a équipé les rues de caméras de vidéoprotection pour améliorer encore la protection des biens et des personnes.

En juin 2005, la Ville de Lunel a fait le choix d'installer des caméras de vidéoprotection dans les rues de la cité. « Il y avait des problématiques liées à la circulation et notamment à la traversée de Lunel », se rappelle Éric Santi, chef de poste adjoint. Les premières caméras ont donc été placées de sorte à pouvoir réguler le trafic. Puis, les agents du poste de police ont proposé d'autres emplacements dits « sensibles ». « Il fallait assurer la protection des bâtiments et des biens, mais également prévenir les éventuels problèmes survenant lors de manifestations culturelles ou dissuader les rassemblements d'individus causant des nuisances », ajoute le responsable. De nouvelles caméras ont donc été installées dans le cœur de ville. Aujourd'hui,

la police municipale compte 28 caméras. Un dispositif complété chaque année de deux caméras supplémentaires et auquel a été récemment intégré la Visualisation de Plaques d'Immatriculation (VPI). « Cette nouvelle technologie a été stratégiquement placée pour permettre d'identifier les véhicules circulant à Lunel et ainsi participer à la recherche de véhicules volés ou prévenir la délinquance itinérante », précise Éric Santi.

Un outil indispensable

À Lunel, la vidéoprotection est devenue indispensable pour les services de sécurité, à commencer par la police municipale. Chargés de veiller à la tranquillité publique, les policiers municipaux se servent de ce dispositif pour repérer tout dysfonctionnement qui pourrait intervenir sur la voie publique, notamment lors de manifestations importantes telles que la Pescalune. La vidéoprotection permet également aux agents de la police municipale de lever un ►

EN CHIFFRES

2005

inauguration
de la vidéoprotection

28

caméras de
vidéoprotection
installées

2

opérateurs vidéo
dédiés (dont 1 ASVP)

24 h

d'enregistrement
quotidiennes

 CHIFFRE CLÉ

[40]

copies d'enregistrement effectuées en 2015

La police municipale de Lunel collabore également avec les services de gendarmerie et de police via la vidéoprotection. Certaines images sont prises comme pièces à conviction dans le cadre d'enquêtes judiciaires.



► doute sur une requête avant de déplacer des moyens humains. Et enfin, les images d'une interpellation visionnées en direct peuvent permettre de dépêcher des agents supplémentaires en renfort.

Globalement, la vidéoprotection a également un effet dissuasif. D'autant que les images peuvent être exploitées par la gendarmerie nationale : « les officiers de police judiciaire peuvent demander l'extraction d'une séquence et la garder comme pièce à conviction dans le cadre d'une enquête », précise Éric Santi. Ainsi, la police municipale de Lunel a été prévenue d'un vol à l'arrachée sur le quai de la gare par la police ferroviaire. L'individu a été suivi par l'opérateur de vidéoprotection et interpellé dans le centre-ville par une patrouille pedestre, avant d'être confié aux gendarmes, avec réquisition des images.

L'année passée, plus de 40 copies d'enregistrement ont été réalisées et plus de 220 vérifications ont été effectuées suite à l'appel d'un tiers, ou à la demande des services de police ou de gendarmerie.

Et demain ?

L'efficacité de ce dispositif n'est plus à démontrer. En plus de l'amélioration de l'installation avec l'ajout de caméras supplémentaires, d'autres dispositifs viendront compléter et renforcer son utilisation. À suivre... ■



Éric Santi

Chef de poste adjoint

« Aujourd'hui, la vidéoprotection est un outil indispensable à nos équipes. C'est un outil de prévention d'ordre public, mais également un outil de protection des agents. Grâce à la vidéoprotection, nous pouvons vérifier la véracité de l'alerte qui nous été donnée, mais également étudier la manière dont se présente l'intervention et donc anticiper au maximum. Sans compter qu'elle permet de résoudre des enquêtes judiciaires. »

LA POLICE MUNICIPALE DE LUNEL PRISE EN EXEMPLE



Depuis deux ans, la police municipale de Lunel est prise en exemple par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Des stagiaires viennent de toute la France pour se former auprès de nos agents et sur le système de vidéoprotection installé à Lunel. Cadre législatif, besoins de la brigade, utilisations diverses et variées, toutes les questions sont abordées pour permettre aux stagiaires de repartir avec des conseils et les appliquer à leur propre collectivité. ■

Des agents de police municipale formés régulièrement

La police municipale de Lunel est composée de 35 agents armés. Pour assurer au mieux la sécurité de la population, ces agents sont régulièrement formés au maniement des armes et aux gestes techniques professionnels d'intervention.



Comme tout fonctionnaire, les policiers municipaux sont soumis à une obligation de formation. Tout au long de leur carrière, ces agents suivent donc des stages et des remises à niveaux. Des formations essentielles pour continuer à agir correctement dans le cadre législatif et utiliser au mieux les nouveaux équipements (armes à feu, tonfa, bombes lacrymogène, etc.).

L'apprentissage du métier

Tout commence d'ailleurs par une formation initiale obligatoire de six mois pour tout agent de police municipale recruté par une collectivité. Auprès du Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT), les stagiaires apprennent le métier dans le cadre de la police administrative et de la police judiciaire. « Ils étudient alors toutes les prérogatives de la police municipale », précise Éric Santi, chef de poste adjoint. D'un point de vue pratique, les agents de police municipale sont également formés aux gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI). « C'est alors qu'ils apprennent à se positionner, à appréhender un individu dans le

cas où celui-ci est armé ou non, etc. », ajoute le responsable.

Se spécialiser au cours de sa carrière

La formation initiale est ensuite parfaite tout au long de la carrière d'un policier municipal, à raison de plusieurs jours de formation par an, en fonction de son grade. « Lors de cette formation continue, les agents suivent un tronc commun obligatoire notamment lié à l'actualité juridique, complété de modules plus spécialisés », détaille-t-il. Lors de ces modules, les agents peuvent alors choisir des spécialités tels que la législation liée aux chiens dangereux, à l'urbanisme ou encore aux stupéfiants. « En tant que responsables, nous écoutons les envies de formation de nos agents et nous les orientons ensuite en fonction des problématiques rencontrées sur le terrain », précise Éric Santi.

Rester opérationnel en toute situation

Étant armés de revolver et d'autres armes (tonfa, matraques, bombes lacrymogène...), les policiers municipaux de Lunel sont également soumis à d'autres formations obligatoires notamment ►

▲ Deux fois par an, les policiers municipaux suivent un entraînement au tir encadrés par des moniteurs au maniement des armes.

► dans le maniement d'armes à feu. « Trois de nos agents sont moniteurs au maniement des armes. Ils ont suivi une formation en école de gendarmerie ou de police auprès de spécialistes de l'armement et encadrent aujourd'hui les séances de tirs annuelles auxquelles doivent se soumettre l'intégralité de nos agents », précise Éric Santi.

En plus de ces formations effectuées à titre obligatoire, les responsables de la police municipale de Lunel ont également choisi de dispenser des cours de GTPI à leurs agents malgré l'absence de formation officielle (cf. encadré ci-dessous). « Il n'existe pas de référentiel, mais il nous semblait important que nos policiers municipaux sachent comment maîtriser les conditions d'interpellation et ce, dans différents cas de figure. De même, ces séances leur permettent de gagner en confiance et de gagner ainsi en efficacité sur le terrain », conclut l'agent responsable. ■

COMMENT DEVENIR

AGENT DE POLICE MUNICIPALE ?

Devenir policier municipal, c'est devenir agent de la fonction publique territoriale. Dans la majorité des cas, les candidats sont donc amenés à présenter un concours auprès d'un centre départemental de gestion (CDG) organisateur. Il faut alors être âgé de 18 ans au minimum, être ressortissant français, en règle au regard du code du service national et titulaire d'un diplôme de niveau IV*. Aussi, le casier judiciaire du candidat ne doit pas comporter de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Une fois reçus au concours, les gardiens de police municipale sont recrutés par les municipalités via une liste d'aptitude et deviennent stagiaires. Ils suivent alors une formation initiale de six mois auprès d'un centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et sont titularisés au bout d'un an. Sur décision du préfet et du procureur de la République, éclairés par l'avis du CNFPT, ils sont agréés et assermentés.

Les agents de police municipale peuvent ensuite présenter d'autres concours pour évoluer en grade. ■

**Dans ce cas, il est question de préparer le concours d'accès au grade de gardien de police municipale.*

INFOS

Centre de gestion de l'Hérault
Tél. : 04 67 04 38 80
www.cdg34.fr

ANDRÉ-JEAN, UN AGENT PAS COMME LES AUTRES...



Passionné de sport de combat et professeur de krav maga, André-Jean n'a pas tardé à lier passion et profession. Peu après son arrivée à la police municipale de Lunel, en tant que gardien, André-Jean est envoyé en formation à Alès, auprès de la Fédération internationale de Tonfa, Bâton et Self-défense professionnelle (FITBS Pro). « À Lunel, nous ne sommes pas cantonnés à un secteur ou à une tâche donnée. La hiérarchie nous considère et nous fixe des objectifs tout en nous laissant une part d'initiative », ajoute André-Jean. En trois ans, l'agent lunellois passe ainsi deux niveaux d'instructeurs en bâton et self-défense. Des titres de Gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI) qui lui permettent aujourd'hui de former ses coéquipiers.

Pour des interventions plus sécurisées

« Après la formation initiale, les formations complémentaires en GTPI sont au bon vouloir des agents », déplore André-Jean. Pourtant, il semble important pour des agents des forces de l'ordre de savoir comment agir en intervention. Ainsi, il a mis en place, avec sa hiérarchie, des séances mensuelles de GTPI. Par petits groupes, les agents se perfectionnent. « Il y a la théorie et la pratique. Ce sont deux choses différentes, c'est pour cela que je me base beaucoup sur l'instinct. Lors d'une intervention, c'est lui qui ressortira en premier, bien avant la théorie », précise André-Jean. Les agents renforcent leur cohésion d'équipe et apprennent à travailler ensemble, à repérer et à manier leur matériel pour gagner en efficacité. « Tous ces petits détails font que l'intervention sera plus sécurisée et permettront aux agents de gagner en confiance », termine-t-il.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ

VACANCES



Du 1^{er} juillet au 31 août 2016



**INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
AU POSTE DE POLICE MUNICIPALE.**
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
176, avenue Victor Hugo - 34400 Lunel.



lunel
www.lunel.com